

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION ROUTE DU PRIEURÉ - JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande du Groupe Alquenry pour le compte d'orange en date du 09 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de travaux de remplacement pour le compte d'orange d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux, il importe de réglementer la circulation Route du Prieuré à Jarzé, communes déléguées de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de travaux de remplacement pour le compte d'orange d'appui téléphonique jugé trop vieux et dangereux, réalisés par le Groupe Alquenry, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée sur la route du prieuré- **n° appui 200774** à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages, pendant la période du vendredi 19 décembre 2025 au vendredi 16 janvier 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par le Groupe Alquenry pour le compte d'orange, responsable des travaux.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge du Groupe Alquenry pour le compte d'orange.

ARTICLE 4 : Le Maire de Jarzé Villages, le Groupe Alquenry pour le compte d'orange et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 11 décembre 2025

Par délégation, le Conseiller à la voirie,

François EDIN



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' with the number '49140' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.